REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

ARRETE N° 11003592 MINFOPRA DU 12 JUIN 2023

Portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de quarante (40) Contrôleurs-Adjoints des Régies Financières (Trésor), session 2023.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 75/776 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier des corps des fonctionnaires des Régies Financières;

Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs;

Vu la lettre n°000818/L/MINFI/DGTCFM/DAG du 14 mars 2018 sollicitant le recrutement triennal des cadres d'exécution des Régies Financières (Trésor) ;

Vu l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 fixant les modalités d'octroi de la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la Fonction Publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°00000490/MINFI du 21 décembre 2022 précisant les modalités pratiques de mise en œuvre des frais de concours administratifs,

ARRÊTE :

Article 1er.- a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours direct pour le recrutement de quarante (40) Contrôleurs-Adjoints des Régies Financières (Trésor), catégorie "C" de la Fonction Publique.

b) Ledit concours se déroulera le 14 octobre 2023 dans tous les chefs-lieux de Région.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

1. Conditions générales :

Peuvent faire acte de candidature, les Camerounais remplissant les conditions suivantes :

a) réunir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics édictées par le Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat ;

b) être âgé de dix-sept (17) ans au moins et de vingt-neuf (29) ans au plus au 1er janvier 2023 (être né entre le 01/01/1994 et le 01/01/2006) pour les candidats au concours direct pour le recrutement dans la catégorie "C" ;

c) toutefois, les personnes handicapées titulaires d'une Carte Nationale d'Invalidité délivrée par les autorités compétentes, bénéficient d'une dispense d'âge pour un plafond de cinq (05) ans maximum, au-dessus de la limite d'âge fixée ci-dessus, conformément à l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 susvisé.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
002743 12 JUIN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE

INTELLIGENTSIA CORPORATION

2. Conditions spécifiques :

Être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou du General Certificate of Education Ordinary Level (GCE-O/L) en quatre matières, hormis «religious knowledge» ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent ;

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne à l'adresse : **concoursonline.minfopra.gov.cm** ou déposés dans les dix (10) Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, jusqu'au **vendredi 29 septembre 2023,** délai de rigueur et doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à mille cinq cents **(1500) francs CFA**, dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : http://www.minfopra.gov.cm ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3;
4. une copie certifiée conforme du diplôme exigé, signée par une autorité civile compétente ;
5. une attestation de présentation de l'original du diplôme, signée par une autorité civile compétente ;
6. un certificat médical délivré par un médecin du secteur public;
7. une quittance de versement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet EXPRESS UNION du lieu de dépôt du dossier de candidature;
8. deux (02) photos 4x4 ;
9. une enveloppe timbrée à mille (1000) francs CFA à l'adresse du candidat.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
0027 43 | 12 JUIN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE

N.B:

- les candidats qui soumettent leurs dossiers en ligne sont dispensés des formalités de dépôt de dossiers physiques. Toutefois, lesdits dossiers devront impérativement être déposés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats déclarés définitivement admis.
- Les candidats désireux de se faire accompagner gratuitement dans la procédure d'inscription en ligne peuvent se rapprocher des antennes de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) logées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).
- Les candidats agents de l'État relevant du Code du Travail et remplissant les conditions fixées à l'article 2 devront fournir une copie de leur contrat de travail ou décision d'engagement.
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police ne sera pas accepté.
- Les pièces légalisées par une autorité administrative, municipale ou judiciaire doivent être datées de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers.

INTELLIGENTSIA CORPORATION

Article 4.- PROGRAMMES, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES.

1. Les programmes de composition sont ceux de la classe de troisième (3ème).
2. Les épreuves écrites se dérouleront aux dates et heures ci-après :

Dates	Concours	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
14 octobre 2022	Contrôleurs-Adjoints des Régies Financières (Trésor)	Dictée et compréhension de texte	08h00 -10h00	2h	5	05/20
		Mathématiques	11h00 -14h00	3h	4	05/20
		Rédaction	15h00 -17h00	2h	3	05/20

3. L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heures précises.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS.

Les résultats définitifs du présent concours seront publiés par un arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 12 JUIN 2023

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative

REPUBLIQUE DU CAMEROUN / REPUBLIC OF CAMEROON ★ The Minister ★ MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE AND ADMINISTRATIVE REFORM / MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE Le Ministre

JOSEPH LE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
002743 12 JUIN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE

INTELLIGENTSIA CORPORATION